



Congés payés imposé dans un contrat d'apprentissage

Par **Angeltigre**, le **27/05/2014** à **11:24**

Bonjour, rn
Je suis actuellement en 2eme année de BTS NRC en alternance. rn
mon contrat se termine le 31 août. L'entreprise ne ferme pas pendant les vacances. rn
Mes congés en août m'ont été refuser. rn
On souhaite maintenant m'imposer mes congés payés en juillet ont-ils le droit ? rn
Il me reste à la fin du mois d'avril 12 jours à prendre. mais je ne souhaite pas les prendre. rn
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **27/05/2014** à **13:40**

Bonjour, rn
C'est l'employeur qui fixe les dates de congé en respectant les usages. rn
Ici, le délai est un peu court, mais comme il reste plus d'un mois avant juillet, l'employeur peut vous imposer ces dates.